



SAINT-CLAUDE

Depuis 1900

120 ans de passion

MÉCÉNAT

une bonne action récompensée !

Vous faites un don à titre privé : vous bénéficiez d'une réduction d'impôt sur le revenu de 66% du versement dans la limite de 20 % du revenu imposable. Vous effectuez un don supérieur à 20% de votre revenu imposable, l'excédent est reportable pendant les 5 années suivantes.

Revenu imposable (2 parts)	Limite de 20% du revenu imposable (don possible)	Réduction d'impôts sur IR (66 % du don)
20 000 €	4 000 €	2 640 €
21 000 €	4 200 €	2 772 €
22 000 €	4 400 €	2 904 €
23 000 €	4 600 €	3 036 €
24 000 €	4 800 €	3 168 €
25 000 €	5 000 €	3 300 €
26 000 €	5 200 €	3 432 €
27 000 €	5 400 €	3 564 €
28 000 €	5 600 €	3 696 €
29 000 €	5 800 €	3 828 €
30 000 €	6 000 €	3 960 €
35 000 €	7 000 €	4 620 €
40 000 €	8 000 €	5 280 €
45 000 €	9 000 €	5 940 €
50 000 €	10 000 €	6 600 €